

L'an deux mille vingt-deux, le 02 décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAPARLIÈRE Alain, Maire.

Convocation du 28 novembre 2022

Présents : Mr LAPARLIÈRE Alain, Mme FRUCHARD Marylène, Mme CAUSSE Jacqueline, Mr ARCAY Michel, Mr BLONDEAU Bernard, Mr BOUTIN Yannick, Mr FRATY Frédéric, Mr SARNAC Jérôme, Mme ZAIDI Houria

Absents excusés : Mr TABUTEAU Michel, Mme BLONDEAU Gabrielle, Mme DROUILLARD Peggy, Mme PRIAT Vanessa, Mr LABAYE Anthony, Mme SAINT-MARTIN Delphine.

Procuration : Procuration de Mme PRIAT Vanessa à Mr SARNAC Jérôme,
Procuration de Mme BLONDEAU Gabrielle à Mr BLONDEAU Bernard
Procuration de Mme SAINT-MARTIN Delphine à Mr LAPARLIÈRE Alain

Désignation d'un secrétaire de séance. Mr FRATY Frédéric est désigné secrétaire de séance.

20h40 : Monsieur Le Maire ouvre la séance.

Ordre du jour :

1 – Amortissement aménagement de la RD 145

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'amortir la subvention d'investissement concernant les travaux d'aménagement de la RD 145 au lieu-dit : « Le Jarcelet » pour un montant de 34 443,77 €. Il faut donc délibérer sur la durée d'amortissement (maximum 5 ans)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de payer cet amortissement en une seule fois comme prévu dans la DM du 10 novembre 2022, soit en fonctionnement dépense au 042-6811 : 34 443,77 € et en investissement recette au 040-2804 : 34 443,77 €

21h00 : Monsieur le Maire déclare la séance close.

Affiché le 6 décembre 2022

Alain LAPARLIÈRE
Maire de Bédenac

